

CONTRAT TERRITORIAL D'OBJECTIFS ET DE PROGRÈS



CORSE

Entreprise

CTOP : UN APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

CONTRAT TERRITORIAL D'OBJECTIFS ET DE PROGRÈS, qu'est-ce que c'est ?

Le CTOP apporte un soutien qui vise à favoriser l'adaptation des compétences aux évolutions des métiers, à encourager l'innovation et à renforcer la compétitivité des entreprises dans un contexte en constante mutation.

À travers ce programme, la Collectivité de Corse participe au financement d'actions de formation.

1 Bénéficiaires

Entreprises relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

2 Contenu

5 thématiques de formation

- 1 Parcours techniques et professionnels (formations métiers).
- 2 Langues étrangères, notamment la langue corse pour valoriser la culture locale.
- 3 Transition écologique et énergétique : gestion de l'énergie, l'économie circulaire, les énergies renouvelables et la réduction de l'empreinte carbone.
- 4 Transformation numérique et montée en compétences digitales.
- 5 Certifications et diplômes, toutes thématiques confondues.

3 Avantages

- ✓ Offre à l'entreprise un accompagnement financier qui permet aux salariés de bénéficier d'une formation personnalisée.
- ✓ Répond aux besoins des entreprises locales.

4 Durée et modalités

Durée : minimum 7 heures

Format : en présentiel ou à distance

Prestataire : au choix de l'entreprise

5 Financement

Coûts pédagogiques pris en charge par Opco EP avec un cofinancement de la Collectivité de Corse et un versement volontaire de l'entreprise.

6 Démarche



Contactez votre conseiller Opco EP :

opcoep.fr/mon-conseiller